

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique

tenue dans les locaux des Affaires Maritimes, à Saint-Nazaire, le jeudi 2 mai 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 4 avril 2002 du port autonome de Nantes Saint-Nazaire, la grande commission nautique, saisie le 2 avril 2002, s'est réunie le jeudi 2 mai 2002 dans les locaux des Affaires Maritimes, à Saint-Nazaire, pour émettre un avis sur la première tranche d'aménagement du port de Donges-Est.

La commission était composée de :

MM.	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des armées (marine)	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Dominique Bataille, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur départemental des affaires maritimes	Membre de droit
	Jean Thomas, pilote de la Loire	Membre temporaire
	Alain Maillard, capitaine au long cours	Membre temporaire
	Pascal Vitre, capitaine de remorqueur	Membre temporaire
	Jean-Luc Desmars, lamaneur	Membre temporaire
	Louis Vilaine, patron de navire civilier	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

MM.	Alain Delbart	Capitaine de remorqueur
	Patrick Caraux	Capitainerie du port autonome de Nantes Saint-Nazaire (PANSN)
	Didier Hardel	Chef de la subdivision des phares et balises
	Didier Lehay	Service environnement et hydraulique du PANSN
	Bertrand Gallenne	PANSN

La visite du site de Donges-Est a été effectuée préalablement à la réunion par les membres permanents, à bord d'une embarcation du PANSN, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par MM. Lehay et Gallenne.

Le président, après avoir remercié le directeur départemental des Affaires Maritimes pour son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit d'accroître les capacités du port autonome de Nantes Saint-Nazaire, en développant un nouveau terminal portuaire complet dans la zone de Donges-Est.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique n'est saisie que pour la première tranche d'aménagement telle que décrite dans le dossier de mars 2002 rédigée par le port autonome de Nantes Saint-Nazaire, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

En séance, le projet a été présenté par M. Gallenne.

L'objectif est la création d'un nouveau site portuaire, en réponse à la saturation du terminal agro-alimentaire et multi-vracs existant de Montoir. Ce nouveau site accueillera aussi l'activité sablière. Ce projet comprend des aménagements à terre et sur la Loire (réalisation de digues, de quais, ...), tels que décrits dans le dossier.

L'influence du projet sur la navigation se manifestera par :

- l'extension d'infrastructures sur la partie navigable de la Loire ;
- le déplacement du chenal existant ;
- le déplacement d'une partie du balisage ;
- la création d'une zone d'évitage ;
- l'approfondissement par dragage du chenal ;
- ...

SYNTHESE DES DEBATS

A l'issue de la présentation du projet, le président propose un tour de table où chaque participant est invité à s'exprimer.

Le projet ne soulève pas d'objection des participants. Les capitaines de remorqueur sont satisfaits de l'augmentation programmée de la profondeur du chenal à -8,6m qui facilitera la remontée jusqu'à Nantes et indiquent qu'ils souhaitent fortement que ce chenal et la zone d'évitage soient entretenus.

La signalisation du nouveau quai est évoquée et il est demandé, notamment par les représentants des petits navires, qu'un balisage adapté et permanent soit prévu, même s'il est probable que l'éclairage de la raffinerie proche soit, de nuit, une gêne pour distinguer le balisage du quai.

Concernant le balisage du chenal, M. Thomas demande à ce que la bouée 31 ne soit pas déplacée, car, dans cette zone du chenal, la navigation se fait de préférence vers le côté sud et cette bouée matérialise bien la limite à ne pas franchir.

Le balisage de l'extrémité est de la zone d'évitage est discuté mais non retenu car il pourrait consister plus en une gêne qu'une aide à la navigation.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 2 mai 2002 dans les locaux des Affaires Maritimes, à Saint-Nazaire, pour émettre un avis sur la première tranche d'aménagement du port de Donges-Est.

Elle exprime un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- il faut prévoir un éclairage adapté et permanent et un balisage aux extrémités pour que le quai soit visible notamment des petites embarcations ;
- les bouées 29 bis et 31 doivent être conservées à leur position actuelle.

Le président
Jean-François Huberdeau

Les membres
Michel Even

Dominique Bataille

Jean Thomas

Alain Maillard

Pascal Vitre

Jean-Luc Desmars

Louis Vilaine